

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 12 décembre 2022 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 12 décembre 2022.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12549-12-22

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 28 novembre 2022**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1. Mandat d'audit des états financiers pour les années 2023 et 2024
 - 4.2. Demande de paiement n° 9 à Pointco inc. pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont
 - 4.3. Demande de paiement n° 8 à Construction Éclair pour l'aménagement de la bibliothèque municipale
 - 4.4. Demande de paiement n° 1 à Construction Éclair pour les travaux de rénovation du 50 rue Lapointe
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1. Octroi d'aide financière
 - 5.2. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.3. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2023
 - 5.4. Année financière 2022 – affectation de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.5. Année financière 2022 – appropriation aux surplus affectés (réserves)
 - 5.6. Année financière 2022 – transfert vers les surplus affectés (réserves)
 - 5.7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – programmation de travaux niveau 3
 - 5.8. Emplois d'été Canada – demande de subvention 2023
 - 5.9. Rachat du lot 3 256 953 par la Ville de Clermont
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1. Nomination d'un inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme
- 8. Sécurité publique**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

9. Loisirs, culture et tourisme

- 9.1 Demande d'aide financière dans le cadre de l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC)

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Avis de motion – Projet de règlement VC-394-23-18 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2023
10.2 Avis de motion – Projet de règlement VC-467-23 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont

11. Comptes

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2022
11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2022

12. Divers et période de questions

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 12550-12-22

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent les procès-
verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2022 et de l'assemblée extraordi-
naire du 28 novembre 2022, et ce avec dispense de lecture.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024. RÉSOLUTION N° 12551-12-22

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un vérificateur externe pour l'audit de ses états financiers ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme comptable Benoît Côté CPA pour l'audit des états financiers 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-
LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat d'audit des états financiers de la Ville de Clermont pour les années 2023 et 2024 à la firme Benoît Côté CPA au montant de 15 500 \$ pour 2023 et 16 000 \$ pour 2024, taxes non incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à Benoît Côté CPA.

4.2. DEMANDE DE PAIEMENT N° 9 À POINTCO INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12552-12-22

ATTENDU QUE par sa résolution no. 12347-02-22, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont à Pointco inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement n° 9 du directeur des travaux publics ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BER-
NARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder au versement de la de-
mande de paiement n° 9 à Pointco inc. au montant de 275 860,59 \$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Pointco inc.

**4.3. DEMANDE DE PAIEMENT N° 8 À CONSTRUCTION ÉCLAIR POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÉSOLUTION N° 12553-12-22**

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12245-10-21, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction dans le cadre de l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque municipale à Construction Éclair ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement n° 8 du directeur des travaux publics et de l'architecte au dossier ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement n° 8 à Construction Éclair au montant de 12 291,79 \$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Construction Éclair.

**4.4. DEMANDE DE PAIEMENT N° 1 À CONSTRUCTION ÉCLAIR POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 50 RUE LAPOINTE
RÉSOLUTION N° 12554-12-22**

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12515-10-22, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de rénovation du 50 rue Lapointe à Construction Éclair ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement n° 1 du directeur des travaux publics et de l'architecte au dossier ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement n° 1 à Construction Éclair au montant de 129 734,92 \$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Construction Éclair.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 12555-12-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie l'aide financière suivante :

- Mouvement Action Chômage Charlevoix 50 \$

**5.2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
RÉSOLUTION N° 12556-12-22**

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complété.

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE madame France D'Amour, directrice générale, procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

5.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023 RÉSOLUTION N° 12557-12-22

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 et que ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h et dans le cas où le lundi est un jour férié, la séance est reportée au mardi.

Janvier	Février	Mars	Avril
Lundi, 16 janvier	Lundi, 13 février	Lundi, 13 mars	Mardi, 11 avril
Mai	Juin	Juillet	Août
Lundi, 8 mai	Lundi, 12 juin	Lundi, 10 juillet	Lundi, 14 août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi, 11 septembre	Mardi, 10 octobre	Lundi, 13 novembre	Lundi, 11 décembre

5.4. ANNÉE FINANCIÈRE 2022 – AFFECTATION DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ RÉSOLUTION N° 12558-12-22

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2022, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2022 soient appropriées au surplus non affecté :

Travaux d'urgence des pluies d'août 2022 (23 045 40 721)	34 991,83 \$
Lève charge pour loader (23 045 76 725)	2 835,23 \$
Structure de jeux (23 087 11 725)	1 446,74 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.5. ANNÉE FINANCIÈRE 2022 – APPROPRIATION AUX SURPLUS AFFECTÉS (réserves) RÉSOLUTION N° 12559-12-22

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2022, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2022 soient appropriées au surplus affecté, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants ou estimés indiqués :

Surplus affecté PAAT	
Prolongement Antoine-Grenier (23 345 10 721)	25 197,66 \$
Professionnels secteur aréna (23 345 12 721)	9 684,60 \$

Surplus affecté Eau potable infrastructures :

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Mise à niveau pompe (23 347 16 725)	8 740,55 \$
Surplus affecté Vidange bassins : Vidange bassin (02 414 07 698)	80 443,57 \$
Surplus affecté Parc industriel : Réparation rue Desbiens (23 346 10 721)	4 412,40 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.6. ANNÉE FINANCIÈRE 2022 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (réserves) ET CRÉATION D'UNE NOUVELLE RÉSERVE « IMPRÉVUS » RÉSOLUTION N° 12560-12-22

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Ville de Clermont affecte certaines sommes d'argent à des projets futurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire une nouvelle réserve pour les imprévus ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE pour l'année financière 2022, la Ville de Clermont crée une nouvelle réserve « imprévus » et transfert de son surplus accumulé les sommes suivantes aux surplus affectés identifiés :

Surplus affecté eau potable – infrastructures

50 % des revenus eau potable La Malbaie

Surplus affecté aréna

30 000 \$ plus droits d'entrée et 10 \$ l'heure location de glace au 2022-12-31 **30 000 \$**

Surplus affecté infrastructure

50 000 \$

Surplus affecté vidange des bassins

230 000 \$

Surplus affecté PAAT (vente de terrains au 2022-12-09)

72 956 \$

Surplus affecté Parc industriel (location et vente de terrain)

34 395 \$

Surplus imprévus

85 000 \$

Surplus carrières et sablières (au 2022-12-09)

52 752 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.7. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NIVEAU 3 RÉSOLUTION N° 12561-12-22

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont :

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin.

5.8. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2023 RÉSOLUTION N° 12562-12-22

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse visant à aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunéré pour réussir la transition sur le marché du travail ;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre des contributions salariales pour inciter les employeurs à créer de l'emploi pour les jeunes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont dépose une demande de subvention pour l'embauche des postes suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Animateur(trice) en sports et loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada.

5.9. RACHAT DU LOT 3 256 953 PAR LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12563-12-22

CONSIDÉRANT la vente du lot 3 256 953 de la Ville de Clermont à Gestion Blackwraith par résolutions no 12355-03-22 et 12468-07-22 ;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Blackwraith désire se départir du terrain et que l'article 10 de l'acte de vente prévoit que dans cette situation, la Ville a le droit de reprendre possession du terrain dans les 48 mois suivant la date de vente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont procède au rachat du lot 3 256 953 en versant la somme qu'a payée l'acheteur moins les honoraires et frais à être encourus par le contrat notarié ;

QUE la présente résolution soit adressée à Gestion Blackwraith ainsi qu'à la notaire Lise Robitaille.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1. NOMINATION D'UN INSPECTEUR RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÉGLEMENTS D'URBANISME
RÉSOLUTION N° 12564-12-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'inspecteur municipal monsieur Hugo Dallaire-Bouchard à signer tous les documents relatifs à l'application des règlements d'urbanisme, plus particulièrement, les avis et les constats d'infraction.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME

**9.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX (EDTEC)
RÉSOLUTION N° 12565-12-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville procède à une demande d'aide financière dans le cadre de « l'Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) », relativement à l'événement spectacles et fête de la Famille qui se tiendra les 7-8-9 juillet 2023 au Parcours des Berges de Clermont et d'autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

10.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÉGLEMENT VC-394-23-18 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la *Loi sur les Cités et Villes* à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller **Rémy Guay**, de la présentation d'un nouveau règlement VC-394-23-18 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2023.

Monsieur le conseiller **Rémy Guay** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

10.2. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÉGLEMENT VC-467-23 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de rémunération ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T -11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

ATTENDU QUE de l'avis du conseil, il y a lieu de revoir la rémunération des membres du conseil ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame la conseillère **Solange Lapointe** et qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, un nouveau règlement VC-467-23 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la ville de Clermont.

Madame la conseillère **Solange Lapointe** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2022 RÉSOLUTION N^o 12566-12-22

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de novembre 2022 au montant de **558 740,06 \$** (*chèques manuels : 292 232,47 \$ + prélèvements 198 329,26 \$*) ainsi que le versement des salaires de novembre 2022 au montant de **68 178,33 \$**.

11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2022 RÉSOLUTION N^o 12567-12-22

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2022 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **186 000,37 \$** (*186 000,37 \$ – chèques annulés : 0 \$*).

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Claude Jutras, citoyen de Clermont, demande le montant d'investissement pour le 50 rue Lapointe, si la MRC a donné une subvention à monsieur Francis Gravel pour son projet de boîte maraîchère et si le coût de la collecte des matières résiduelles a augmenté pour 2023.

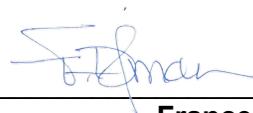
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 12568-12-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU que l'assemblée soit levée à 20 h 30.



**Luc Cauchon
Maire**



**France D'Amour
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**France D'Amour
Directrice générale**